

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUIN 2013

Compte rendu

L'an deux mille treize, le six juin à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Michel LEROY, Maire.

Etaient Présents : M. LEROY Michel, Maire

M. LACOCHE Jacques, M. VANDERMARCO Patrick, M. RAVE Jean-Marie, M. GRASSTEAU Daniel, Mme CRINIÈRE Elise, M. OUDART Joël, Adjoints au Maire,

M. DESHAYES Patrick, M. POUPON Manuel, M. GILLET Danick, M. NELET Olivier, M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme SEGRETAIN Colette, Conseillers Municipaux.

Mme RADAY Zéline donne pouvoir à M. OUDART Joël

Etaient Absents excusés : M. LHERMITTE Gilles, M. CROSNIER Eric, M. PIERUCCI Jacques, Mme RADAY Zéline, M. GAUBERT Alain, M. POHU Frédéric, M. BOISNARD Jean-Pierre.

Etait Absent : M. LAROCHE Stéphane

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. NELET Olivier est élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 5 avril 2013 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Régie de recettes du camping municipal : Modification (Délibération 201306DL067)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir modifier l'acte constitutif de la régie de recettes du camping municipal, notamment l'article 4,

- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** la délibération du 26 avril 2012 ;
- Vu** la délibération du 15 mars 2013 ;
- Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire du 29 mai 2013 ;

L'article 4 est modifié comme suit : La régie encaisse les produits suivants :

Par facture informatique

- Redevances journalières et prestations (compte d'imputation 70632)
- Vidange camping-car (compte d'imputation 70632)
- Location permanente pour emplacement nu (compte d'imputation 70632)
- Location de résidences de loisirs (compte d'imputation 752)
- Arrhes location résidences de loisirs (compte d'imputation 752)
- Location pour la fourniture de draps et de taies d'oreillers (compte d'imputation 70632)
- Location de caravanes (compte d'imputation 752)

Par carnet à souches

- Jeton d'accès machine à laver (compte d'imputation 70632)
- Location cycles (compte d'imputation 70632)
- Vidange camping-car de passage (compte d'imputation 70632)
- Frais divers pour la casse, perte ou la dégradation du matériel (compte d'imputation 70632)
- **Guide découverte du Pays Calaisien (70632)**
- **Participation aux animations (70632)**

Par caisse enregistreuse (fournie par le commerçant)

- Dépôt-vente (liste des produits annexée à la convention)

Par caisse enregistreuse

- Vente de boissons (compte d'imputation 70632)
 - Pains-Viennoiseries (compte d'imputation 70632)
 - Timbres-postaux (compte d'imputation 70632)
 - Cartes postales (compte d'imputation 70632)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la modification de la régie de recettes du camping municipal.

2. Camping municipal – tarifs – Additifs (Délibération 201306DL068)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer de nouveaux tarifs au camping municipal, à savoir :

- 1) Vente du guide découverte du Pays Calaisien à 1 €,
- 2) Participation au concours rodéo sur le taureau mécanique pour l'animation du 27 juillet 2013, à 1 €
- 3) Animation sur le court de tennis pour une heure de location :
 - 1 joueur non licencié à 3.50 €
 - 2 joueurs non licenciés à 7 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition énoncée ci-dessus.

3. Château de Courtanvaux – tarifs – Additif (Délibération 201306DL069)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un nouveau tarif pour la vente du guide découverte du Pays Calaisien au Château de Courtanvaux à 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition énoncée ci-dessus.

4. Camping municipal – Remise commerciale (Délibération 201306DL070)

Vu la demande de Mme GAUDIN Nathalie sollicitant une remise commerciale pour son séjour au camping municipal, sur la location de 5 mobil homes du 1^{er} au 11 mai 2013, pour le motif suivant : piscine fermée pendant cette semaine pour entretien annuel, non prévu lors de sa réservation. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'accorder une remise commerciale de 20 % sur le total de son séjour pour un montant de 1 245 €, ce qui représente donc une réduction de 249 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'accorder à Mme GAUDIN Nathalie, la remise de commerciale de 20 % sur le total de son séjour, soit 249 €.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer le remboursement à Mme GAUDIN Nathalie.

5. Château de Courtanvaux – Convention d'autorisation pour le décollage de montgolfières avec SARTHE Montgolfières (Délibération 201306DL071)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec l'Entreprise Sarthe Montgolfière, représentée par M. Benoist VIGNEAU, portant autorisation d'utilisation de parcelles pour le décollage de montgolfières, depuis le parc du Château de Courtanvaux. La présente convention est consentie pour une durée d'un an à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Entreprise Sarthe Montgolfière, représentée par M. VIGNEAU, dans le cadre d'une autorisation de décollage de montgolfière pour l'utilisation de parcelles depuis le parc du Château de Courtanvaux aux conditions citées ci-dessus, et tout document afférent à ce dossier.

ON 16

6. Vente de compost – tarif (Délibération 201306DL072)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une grosse quantité de matière organique s'est accumulée aux services techniques, et propose donc de vendre ce compost aux administrés. Il soumet au Conseil Municipal un tarif pour la vente de compost à 15 € par m³.

Les demandes seront adressées à la mairie et les journées d'enlèvement seront organisés les vendredi 21 et lundi 24 juin 2013 de 14 h00 à 16h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la vente de compost à 15 € par m³,
- Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants aux différents acheteurs.

7. Assainissement collectif - Rapport annuel 2012 (Délibération 201306DL073)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2012 du délégataire du service public d'assainissement établi par la SAUR.

Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par l'article L-2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- Prend acte de ce rapport.

8. Anille Braye Omnisports section basket – Modalités pour accès camping et piscine – Stage de basket sur 4 jours (Délibération 201306DL074)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de la section Basket et l'Anille Braye Omnisports Intercommunal, qui organisent un stage basket-ball sur 4 jours, du mardi 27 août au 30 août 2013 aux gymnases de Bessé-sur-Braye, et souhaitent connaître les modalités d'accès au camping et à la piscine pour 2 soirées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'accorder la gratuité des emplacements au camping pour la période du 27/08 au 30/08 et de fixer un forfait de 60 € pour l'accès à la piscine durant les soirées des 27 et 28/08/2013.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- Décide d'accorder la gratuité au camping et de fixer un forfait de 60 € pour l'accès à la piscine durant les deux soirées.

ON ML

9. Twirling Bâton : complément de subvention pour manifestation du championnat régional (Délibération 201306DL075)

Vu la délibération en date du 5 avril 2013, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 500 €, à l'Association Twirling Bâton, sous réserve de l'exécution de la manifestation pour le championnat inter-régional qui est organisé à Bessé sur Braye en février 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Twirling Bâton, a précisé que cette manifestation a lieu au gymnase de Bessé sur Braye, et nécessite la location de gradins, ce qui engendrent des frais supplémentaires. Il propose donc de verser une subvention complémentaire de 2 000 € à l'Association Twirling Bâton.

Résultat du vote à bulletin secret :

Votants : 14

Pour : 12 voix

Contre : 2 voix

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- Décide d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000 € à l'Association Twirling Bâton, sous réserve de l'organisation de cette manifestation et des frais engendrés.

ELECTIONS

10. Tirage au sort du Jury d'Assises 2014 (Délibération 201306DL076)

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée,

Vu la loi du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs,


Vu le décret 2011-1271 du 12 octobre 2011 relatif à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale,

En vertu de l'arrêté préfectoral n° 2013073-0006 du 14 mars 2013, il y a lieu de procéder au tirage au sort des jurés qui seront appelés à siéger au cours des Assises de l'année 2014.

Pour BESSE-SUR-BRAYE le nombre de jurés est fixé à deux, mais considérant qu'il convient de tirer un nombre triple, 6 noms devront donc être tirés sur la liste générale des électeurs de la Commune, sachant que seules les personnes d'au moins 23 ans peuvent être désignées.

Après tirage, sont désignées les personnes suivantes :

N° ELECT.	NOM - PRENOM	ADRESSE A BESSE SUR BRAYE
354	CHERON Jeanne née CHAINTRON	1 chemin de la Vaugoire
1716	TOURNEUX André	61 rue du Val de Braye
587	ESCANEZ Ludovic	Le Pineau
1468	QUINTIL Bruno	Les Nauderies
21	ASTIER Liliane	7 rue de Touraine
390	COLIN Jacqui	9 rue Paul Herbault

ON 

11. Répartition des sièges relatifs à la composition du conseil communautaire en 2014 - Décision du conseil municipal (*Délibération 201306DL077*)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de 2014, les règles fixées par la loi de réforme des collectivités modifiée par la loi du 31 décembre 2012 dite loi Richard s'appliquent. La répartition des sièges est fixée en fonction d'un accord local où à défaut l'application pure et simple de la loi. Il propose qu'un accord local soit privilégié.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par un vote à bulletin secret :

- Décide d'accepter la proposition de la Communauté de Communes du Pays Calaisien en cas d'accord local à savoir :
- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| Communes de moins de 1000 habitants | : 2 délégués |
| Communes de 1001 à 2500 habitants | : 5 délégués |
| Communes de plus de 2500 habitants | : 8 délégués |

En conséquence La commune de Bessé sur braye sera ainsi représentée au sein de la Communauté de communes du Pays calaisien par 5 délégués titulaires

Résultat du vote à bulletin secret :

Votants : 14

Pour : 13 voix

Contre : 1 voix

PERSONNEL

12. Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en poste d'agent de maîtrise (*Délibération 201306DL078*)

Monsieur le Maire expose qu'un agent des services techniques a réussi son concours d'agent de maîtrise et demande au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- D'autoriser M. le Maire à transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'agent de maîtrise à temps complet.

ON AL

URBANISME

13. Classement dans le domaine public de parcelles attenantes au projet MSP (Délibération 201306DL079)

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Calaisien a le projet de construire une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur un terrain communal situé à l'extrémité du parking - rue Jean Jaurès, actuellement cadastré section AH N° 61 et AH N°210 pour parties.

Il convient de préciser qu'un bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public (actuellement parking et voie) y entre de plein droit. Ainsi l'acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater son appartenance au domaine public. Ce classement est dispensé de la procédure d'enquête publique.

Il présente un document d'arpentage N°913H en date du 5 juin 2013 qui redistribue les parcelles concernées par le projet et demande aux membres présents de bien vouloir classer dans le domaine public de la commune le parking et une partie de la voie d'accès nouvellement cadastrées respectivement AH N° 440 et AH N°442

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de classer dans le domaine public de la commune :
Les deux parcelles cadastrées AH N°440 et AH N°442 ainsi qu'il est indiqué au document d'arpentage N°913 H en date du 5 juin 2013

14. Demande de création d'une chambre funéraire (Délibération 201306DL080)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet nous a adressé un dossier de demande de création d'une chambre funéraire présenté par M. Julien VAVASSEUR, co-gérant de la société civile immobilière « M.D.G » sur la commune. Conformément à l'article R2223-74 du code général des collectivités, il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis sur ce projet.

Monsieur GRASTEAU Maire adjoint intéressé dans l'affaire en raison de ses liens familiaux sort et ne participe pas au vote. Il ne sera pas rapporteur de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, par 13 voix pour :

- Donne un avis favorable à ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à sa réalisation.



QUESTIONS DIVERSES

15. Remerciement des Associations

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers de remerciements des associations pour le versement de subventions allouées :

- Bessé Initiatives
- Anille Braye (Section Tennis de Table)
- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Sarthe
- APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)
- Les Aînés ruraux
- Pétanque Besséenne
- ADMR
- MJC – Maison pour Tours
- CFA – Indre et Loire
- Restaurant du cœur (Subvention alloué pour la vente de livres de la bibliothèque au profit d'associations caritatives)

16. Budget annexe Lotissement des Varennes : décision modificative n° 1 (Délibération 201306DL081)

Monsieur le Maire expose que s'agissant du budget annexe Lotissement des Varennes Bessé sur Braye, il convient de procéder à une décision modificative n° 1 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

023 Virement à la section d'investissement	- 14 993.00€
71355-042 Variations de stocks de terrains aménagés	+ 14 993.00€

Section d'investissement – Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	- 14 993.00€
3555-040 Terrains aménagés	+ 14 993.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative n°1 sur le budget annexe Lotissement des Varennes Bessé-sur-Braye.

17. Château de Courtanvaux – Travaux d'entretien – Demande de subvention (Délibération 201306DL082)

Monsieur le Maire expose que s'agissant des travaux d'entretien du Château de Courtanvaux, il est possible de demander une subvention de l'Etat – DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), à hauteur de 20 %.

- Travaux de réparation de zinguerie à l'Orangerie pour :	6 604.47 € HT
- Travaux de réparation sur la toiture du petit Château pour :	1 554.00 € HT
- Travaux de restauration de couronnement de cheminée du petit Château pour :	7 924.00 € HT

Vu le plan de financement ci-après,

	DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.
Travaux	16 082.47 €	
Etat - DRAC (20 %)		3 216.50 €
Autofinancement		12 865.97 €
TOTAL	16 082.47 €	16 082.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat – DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour des travaux d'entretien du Château de Courtanvaux.

18. Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques avenue de Courtanvaux, rue de Salvert, et rue d'Estournelles de Constant (Délibération 201306DL083)

Les travaux d'enfouissement des réseaux aérien d'électricité et de téléphone de la rue Pasteur, et rue des Ecoles sont achevés. L'aménagement de surface de la rue des Ecoles va prochainement démarrer.

France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulation du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assurés par France Télécom et financés par les collectivités.


Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande au Conseil Général pour prendre rang pour le programme de subventions afin de poursuivre dans le temps les travaux de dissimulation et de réhabilitation du centre bourg.

Ces travaux porteront sur l'avenue de Courtanvaux, de la rue Pasteur au N° 11 Avenue de Courtanvaux, ce qui permettrait d'avoir une continuité harmonieuse, ainsi que la rue de Salvert jusqu'au transformateur. Enfin une petite emprise sur la rue d'Estournelles de Constant qui permettrait d'avoir une dissimulation totale sur la place de l'Hôtel de Ville.

Si cette demande est acceptée, les études seraient réalisées en 2014, et les travaux en 2015 et 2016, afin de laisser le temps matériel pour la réhabilitation éventuelle de réseaux durs (eaux usées, eaux pluviales et éventuellement eau potable)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à prendre rang sur le programme prévisionnel d'effacement de réseaux aérien téléphonique et électrique.

ON **TABLEAU DES DELIBERATIONS**

201306DL067	Régie de recettes du camping municipal : Modification
201306DL068	Camping municipal – tarifs – Additifs
201306DL069	Château de Courtanvaux – tarifs – Additif
201306DL070	Camping municipal – Remise commerciale
201306DL071	Château de Courtanvaux – Convention d'autorisation pour le décollage de montgolfières avec SARTHE Montgolfières
201306DL072	Vente de compost – tarif
201306DL073	Assainissement collectif - Rapport annuel 2012
201306DL074	Anille Braye Omnisports section basket – Modalités pour accès camping et piscine – Stage de basket sur 4 jours
201306DL075	Twirling Bâton : complément de subvention pour manifestation du championnat régional
201306DL076	Tirage au sort du Jury d'Assises 2014
201306DL077	Répartition des sièges relatifs à la composition du conseil communautaire en 2014 - Décision du conseil municipal
201306DL078	Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en poste d'agent de maîtrise
201306DL079	Classement dans le domaine public de parcelles attenantes au projet MSP
201306DL080	Demande de création d'une chambre funéraire
201306DL081	Budget annexe Lotissement des Varennes : décision modificative n° 1
201306DL082	Château de Courtanvaux – Travaux d'entretien – Demande de subvention
201306DL083	Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques avenue de Courtanvaux, rue de Salvert, et rue d'Estournelles de Constant

TABLEAU DES DECISIONS

201304DC009	09/04/2013	Contrat Maîtrise d'œuvre Bibliothèque - AFB Architecture
201305DC010	07/05/2013	DIA (6) 1 impasse Guibert
201305DC011	07/05/2013	DIA(7) Route du Val de Braye
201305DC012	07/05/2013	DIA (8) 37 rue Gambetta
201305DC013	23/05/2013	DIA (9) 19 rue du onze novembre
201305DC014	28/05/2013	DIA (10) 54, rue Emile Zola
201305DC015	28/05/2013	DIA (11) 63 rue Emile Zola
201305DC016	29/05/2013	Convention Orchestre d'Harmonie de la Sarthe concert du 22/04/2014
201305DC017	30/05/2013	Contrat de maîtrise d'œuvre - AMC Architectes

Séance levée à 22 heures 05